

## Burundi : l'Église et l'Etat font un nouveau pas ensemble

Vatican News, 07 octobre 2023. Après la signature de l'Accord-cadre entre le Saint-Siège et la République du Burundi, le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et du Développement communautaire vient de mettre sur une commission mixte et six sous-commissions chargées de élaborer des ententes entre la Conférence des Evêques catholiques du Burundi et le Gouvernement sur des matières d'intérêt commun. C'était au cours d'une conférence organisée par ledit ministre à Bujumbura mardi 3 octobre.

Dix ans après la signature de l'Accord-cadre entre le Saint-Siège et la République du Burundi sur des matières d'intérêt commun, les relations entre l'Église du Burundi et le Gouvernement vont prendre une autre allure. Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et du Développement communautaire vient de mettre sur pied une commission pour l'élaboration des ententes entre la Conférence des Evêques catholiques du Burundi et le Gouvernement sur des matières d'intérêt commun, un autre pas important qui marque cette année. 60 ans des relations diplomatiques et de franche coopération. Des événements importants ont marqué l'Église du Burundi au cours de l'année 2023, de célébration du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Saint Siège et l'Etat du Burundi et la création de la Nonciature apostolique au Burundi, sous le thème « Soixante ans de valeurs et de vision partagées ». Le ministre des Affaires Etrangères et de la coopération a reconnu que depuis le 11 février 1963, des liens d'amitié se sont consolidés et concrétisés sur le plan de la coopération internationale et dans divers domaines de l'action pastorale, en particulier dans ceux de l'assistance sociale, de l'enseignement et de la santé, et les résultats se sont révélés particulièrement bénéfiques. Célébration de 125 ans d'indépendance du Burundi. L'Église catholique, le 15 août 2023, dans une très grande joie, le jubilé de 125 ans de son indépendance. Le gouvernement burundais a reconnu qu'une grande majorité de burundais appartient à l'Église catholique, valorise l'importance et le rôle que continue de jouer l'Église dans la vie de la nation au service du développement spirituel, moral, social, culturel et matériel de l'ensemble du peuple. Il reconnaît en outre la densité des implantations de l'Église catholique sur tout le territoire national, la force des réseaux qui unit ses structures et les contrôle, ainsi que la qualification et le dévouement de ses agents pastoraux garantis par les exigences rigoureuses des normes canoniques et de l'organisation hiérarchique. Dans le document final, la dimension synodale de l'Église et l'Etat du Burundi a été soulignée par les Pasteurs lors de la phase nationale du synode sur la synodalité: l'Église qui est au Burundi a, dans ses débuts, cultivé le dialogue avec les pouvoirs publics et contribué de façon significative à la promotion du bien-être social. Nous apprécions le fait que la pratique de cette concertation a porté le fruit de l'Accord-Cadre signé et ratifié entre le Saint-Siège et la République du Burundi sur les matières d'intérêt commun. Tout le monde voudrait que cet Accord-cadre soit compris et mis en œuvre par les deux parties et mis en application dans tous les secteurs de la vie du pays, ont souligné les évêques burundais. Cet Accord fonde sa raison d'être dans le souci d'une collaboration harmonieuse au bénéfice de la population burundaise et du désir de fixer le cadre juridique des relations entre l'Église catholique et l'Etat burundais. C'est en même temps une référence, pour l'Etat burundais, aux normes constitutionnelles en vigueur et, pour le Saint-Siège, aux documents du Concile Œcuménique Vatican II et aux normes du droit canonique. Les accords spécifiques de l'Accord-cadre. Le premier paragraphe de l'article 20 de cet Accord-cadre précise que des accords spécifiques seront préparés par des commissions ad hoc. Après dix ans, une commission mixte avec six sous-commissions sectorielles composées des cadres du gouvernement et des prêtres de la Conférence des Evêques viennent d'être officiellement mises sur pied. Il s'agit de la sous-commission mixte sur les associations des fidèles catholiques, sur l'éducation, sur la santé et l'assistance médicale, sur l'assistance sociale et le développement, sur la propriété des biens ou propriétés de l'Église et une dernière sur l'aumônerie. Le Nonce apostolique, Mgr Dieudonné Datonou encourage le Gouvernement du Burundi et l'Église locale au rendez-vous du donner et du recevoir a noté que ces accords ne constituent en rien un privilège pour l'Église mais un cadre propice pour l'accomplissement de sa mission. Le président de la Conférence des Evêques catholiques du Burundi, Mgr Bonaventure Nahimana, a souligné pour sa part l'urgence d'avoir ces accords spécifiques pour une meilleure collaboration dans ces six secteurs, notamment en matière d'éducation. Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et du Développement communautaire, en charge des confessions religieuses a demandé aux sous-commissions de se mettre immédiatement au travail afin que cessent, dans un bref délai, les désaccords dans certains secteurs. Au mois de février 2024 sera célébrée la clôture de l'année du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre l'Etat du Burundi et le Saint Siège.

Dieudonné Niyibizi à Bujumbura